



NUMÉRO 2408-1257

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 20 août 2024 à 18h30, au 238, route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,
Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère.

Est absent :

M. Marc Lessard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

Tel que requis par l'article 153 du code municipal, il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, présents et absents à l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2408-1257-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Résultat de l'appel d'offres 27050-ING-2401 pour la réfection du rang des Érables Nord

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à un appel d'offres public pour le pavage du rang des Érables Nord ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre soumissions :

Soumissionnaires	Total Taxes incluses
Pavages Sartigan Ltée	312 633, 52 \$
Construction Abénakis inc.	338 034, 71 \$
Groupe Colas Québec Inc.	337 080, 26 \$
P. E. Pageau inc.	356 613, 07 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

CONSIDÉRANT que *Pavages Sartigan Ltée.* est le plus bas soumissionnaire conforme ;

2408-1257-3

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission de *Pavages Sartigan Ltée* au coût de 312 633, 52 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

5. **Levée de l'assemblée**

2408-1257-5

À 19h02, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, greffière-trésorière